

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**DELIBERATION N° DE\_2026\_021 : Désignation des membres de la commission communale des impôts directs**

**Date de convocation : 13/04/2026**

**Date d'affichage : 13/04/2026**

**Nombre de conseillers en exercice : 15**

**Nombre de conseillers présents : 13**

**Nombre de votants : 15**

**Suffrages exprimés : 15**

Le vingt-huit avril deux mille vingt-six à 19h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, salle du Conseil municipal, sous la présidence de **Véronique HOULLIER, Maire**.

**Etaient présents :** Véronique HOULLIER, Yves BEAUVALLET, Thérèse GEVRESSE, Olivier COSTES, Renée RENAULT, Vincent CHARRIER, Benoit MAZERES, Sylvia WEIZMANN, Frédéric BRUGEILLE, Adèle GOUSSEAU, Bruno FOYOT, Grégory BION, Nathalie LELEU

**Avaient donné pouvoir :**

Catherine LE GAL représentée par Olivier COSTES, Stéphanie DEHARBE représentée par Sylvia WEIZMANN

**Secrétaire de séance :** Adèle GOUSSEAU

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU** l'article 1650-1 du Code général des impôts qui institue dans chaque commune une Commission Communale des Impôts Directs ;

**VU** l'article 1650-3 du Code général des impôts qui fixe la durée du mandat des membres de la Commission Communale des Impôts Directs à celle du mandat du Conseil Municipal ;

**VU** le Code des relations entre le public et l'administration qui encadre les modalités de désignation des membres des commissions consultatives ;

**CONSIDÉRANT** que la Commission Communale des Impôts Directs joue un rôle important dans l'évaluation des bases d'imposition locales et contribue à la transparence fiscale ;

**CONSIDÉRANT** que les membres de la Commission Communale des Impôts Directs doivent être choisis parmi les contribuables de la commune, non élus au Conseil municipal, en veillant à leur représentativité et à leur compétence ;



**CONSIDÉRANT** que la désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs doit intervenir dans les délais prescrits pour éviter toute interruption dans le fonctionnement de la commission ;

**ENTENDU L'EXPOSÉ DU RAPPORTEUR,**

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**ARTICLE 1 : PROPOSER** à la Direction Départementale des Finances Publiques des Yvelines la liste des contribuables pressentis pour siéger au sein de la Commission Communale des Impôts Directs pour la durée du mandat du Conseil municipal ;

**ARTICLE 2 : APPROUVER** la liste suivante des membres proposés au nombre de vingt-quatre répondant aux critères légaux :

- 1.M. Mostafa AMOKTHARI ;
- 2.Mme Françoise ATTIAS ép. PUECH ;
- 3.Mme Catherine BACQUEROT ;
- 4.Mme Cécile BLAIN ép. BRUN ;
- 5.M. Yann BLOND ;
- 6.Mme Valérie BOISGONTIER ép. GUIBERT ;
- 7.M. Thierry CHAPRON ;
- 8.M. Robert COPIN ;
- 9.M. thomas DAGUENEAU ;
10. M. Jackie DOSSET ;
11. Mme Céline GENETAY ép. DEREVIANKI ;
12. Mme Vanessa FOLLIOU ;
13. M. Guillaume GOUSSEAU ;
14. Mme Marie-Annick LE GRAET ép. GOUBILL ;
15. M. Bruno LATASTE ;
16. M. Christian LORAILLÈRE ;
17. Mme Thérèse PETIAUD ;
18. M. Maxime ROUSSEAU ;
19. M. Éric TAILLARD ;
20. Mme Martine THERY ép. GAUTHIER ;
21. Mme Adélaïde VASSOR ép. LAPENDRY ;
22. M. Claude VIANNET ;
23. Mme Valérie WHERLI ép. MICQUEL ;
24. M. Christophe BORGES

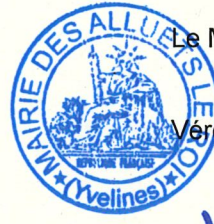
FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME



La secrétaire de séance

Adèle GOUSSEAU



Le Maire,

Véronique HOULLIER

Transmis au contrôle de légalités le :

Affichage le :

Rendu exécutoire le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département et de sa publication.





*[Handwritten signature]*

